

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1965

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

530 543 263 RCS Paris.

PRO SERVICES CONSULTING.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 269200.00 EUR.

Adresse : 37-39, avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris.

Précédent propriétaire : 530 543 263 RCS Paris. **PRO SERVICES CONSULTING.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : RMK Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 13 quai du Commerce 69009 Lyon Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 798709788 Lieu d'immatriculation : Lyon. Société absorbée : PRO SERVICES CONSULTING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 37-39 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris Capital : 269200.00 EUR Numéro unique d'identification : 530543263 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 7886464.00 EUR - passif de 10229803.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : L'opération étant soumise aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce il n'y aura lieu ni à l'émission d'actions nouvelles par la Société Absorbante en rémunération de l'apport-fusion de la Société Absorbée, ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des Actions de la Société Absorbante, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant ; Il résultera de l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante un mali de fusion de 3.943.339 € correspondant à la différence entre : -le montant de l'actif net de la Société Absorbée transféré à la Société Absorbante s'élevant à -2.343.339 € ; et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les comptes de la Société Absorbante s'élevant à 1.600.000 €. . Date du projet commun de fusion : 23.04.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société RMK : 23.04.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Lyon). Pour la société PRO SERVICES CONSULTING : 26.04.2021 (au greffe du tribunal de commerce de PARIS)..